



Charly FORMATION

VIVIER Jean-Luc
37 rue Augustin Lesbazeilles
40000 Mont-de-Marsan
charlyformation@orange.fr

Agrément : E1504000060
Siret : 319 411 112 00059
N°TVA : FR 30 319 411 112
05 58 06 91 18
06 83 51 55 02

COPIE D'UN EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION

Les cours de code collectifs

Les cours de code collectifs sont dispensés par un formateur diplômé avec des outils pédagogiques divers et variés :

- Paper board
- Box « My Rousseau »

Les différents thèmes de la sécurité routière sont abordés :

- Alcool et stupéfiants
- Vitesse
- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement

L'auto-école propose également aux élèves un programme complet de cours de code en ligne (prép@code) conforme à l'examen

- Un parcours pédagogique personnalisé
- Des principes pédagogiques pour favoriser l'autonomie et l'auto-évaluation
- Des indicateurs de progression
- Des notifications régulières pour relancer l'élève
- La possibilité d'interroger son formateur pour avoir un soutien pédagogique
- Des statistiques

Le parcours de formation et de progression de l'élève est en format dématérialisé et consultable à volonté.

Les cours de conduite

Les cours de conduite sont dispensés par des formateurs diplômés.

L'apprentissage de la conduite est progressif

- Evaluation de conduite

L'évaluation est un moment essentiel dans l'apprentissage de la conduite. L'enseignant de la conduite pourra prescrire un nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse acquérir toutes les compétences lui permettant de se présenter à l'examen pratique, tout en installant le début d'une relation maître/élève qui se prolongera durant de nombreuses heures.

Cette évaluation dure environ 1 heure.

- But de l'évaluation

Cette heure d'évaluation permet de donner à l'élève un prévisionnel du nombre d'heures requis, qui ne sera alors pas étonné ou déçu si le nombre d'heures qu'il devra effectuer pour décrocher son permis de conduire est supérieur aux 20 heures prévues par la loi.

Cependant, il ne s'agit que d'une simple estimation. En aucun cas cette estimation ne peut avoir une valeur contractuelle, et le candidat ne devra la considérer qu'à titre indicatif. En effet, il est impossible pour l'auto-école de savoir quelle sera la progression du candidat au cours des semaines suivantes, et donc de connaître la date exacte de passage de l'examen.

Cette évaluation apportera néanmoins les informations nécessaires à l'enseignant pour connaître le niveau du candidat, et permettra de ressortir une première estimation du coût total du permis de conduire.

Suite à cette première heure d'évaluation, le candidat est libre de continuer ou non sa formation à la conduite.

- Déroulement de l'heure d'évaluation

- Tout d'abord, un petit entretien autour de la personnalité du candidat et de son rapport à la conduite aura lieu. L'enseignant lui demandera par exemple s'il a déjà un passé en tant que conducteur, mais aussi quelles sont ses attentes vis à vis de la formation. Il jugera également son niveau de motivation et de concentration
- Ensuite, l'enseignant observera la première prise en main du véhicule. Il demandera au candidat une installation au poste de conduite, de démarrer la voiture, d'enclencher la première vitesse, ... Il pourra ainsi le guider et lui expliquer les pratiques de base, tout en analysant sa capacité d'apprentissage. L'enseignant briefera également le candidat sur les compétences clés à acquérir pour réussir à l'épreuve du permis de conduire et lui présentera le livret d'apprentissage
- Enfin, il préconisera un certain volume horaire et laissera au candidat le temps de poser toutes les questions qui lui viennent à l'esprit

Les leçons de conduite ont lieu en agglomération et hors agglomération sur des parcours divers et variés en tenant compte du niveau de chaque élève.

L'élève est seul dans le véhicule.

Les cours de conduite sont uniquement des cours individuels.

-Apprentissage de l'utilisation du GPS du véhicule

-Apprentissage de l'utilisation du régulateur du véhicule

-Travail sur voie rapide de type 2x2 voies (dépassements, insertion, distance de sécurité)

-Radioguidage sur parking sécurisé

-Conduite commentée dispensée par un formateur au volant du véhicule afin d'expliquer le comportement, le profil et l'attitude à adopter pour l'examen du permis de conduire